

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5606**

commune (s) : Oullins

objet : Vente d'un terrain situé place Kellerman-rue Elisée Reclus à la société DEC Investissements ou toute autre personne physique ou morale

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Rapporteur** : Monsieur Dumont

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

**Bureau du 8 octobre 2007****Décision n° B-2007-5606**

commune (s) : Oullins

objet : **Vente d'un terrain situé place Kellerman-rue Elisée Reclus à la société DEC Investissements ou toute autre personne physique ou morale**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société DEC Investissements s'est portée acquéreur d'un terrain communautaire de 897 mètres carrés situé place Kellermann-rue Elisée Reclus à Oullins.

Cette société se propose de le remembrer au tènement contigu afin de réaliser un programme immobilier de construction comprenant un complexe hôtelier de catégorie 2 étoiles et des bureaux totalisant une surface hors œuvre nette (SHON) de 3 695 mètres carrés environ, dont 2 131 mètres carrés environ affectés audit terrain communautaire.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette vente interviendrait au prix de 150 € HT le mètre carré de SHON, soit au prix total de 319 650 € HT pour 2 131 mètres carrés de SHON, avec faculté de substitution, pour la réalisation de l'acte authentique, de toute autre personne physique ou morale que la société DEC Investissements se réserve de désigner, toutes deux solidairement obligées à l'exécution de toutes les conditions de la vente ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant la vente d'un terrain communautaire situé place Kellermann à Oullins à la société DEC Investissements ou à toute autre personne physique ou morale.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 319 650 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0420,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 161 148,26 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - opération 0420,

- plus-value réalisée : 158 501,74 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,